



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Date de Publicité : 30/03/2022
Reçu en Préfecture le : 30/03/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-
20220329-123571-DE-1-1
certifié exact,

Séance du mardi 29 mars 2022
D-2022/66

Aujourd'hui 29 mars 2022, à 14h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 17h35 à 17h55 Madame Claudine BICHET

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Amine SMHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Bernard-Louis BLANC présent à partir de 14h34, Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h37, Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14h37,

Excusés :

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Charlee DA TOS,

Convention annuelle entre la ville de Bordeaux et les associations agissant en faveur de la vie associative, de l'enfance et de la jeunesse. Adoption. Autorisation

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux, dans le cadre des différents dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, poursuit et coordonne de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des enfants bordelais.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétence propre, des actions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs.

A ce titre, elles contribuent aux côtés de la Ville à la mise en œuvre d'une volonté partagée de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes bordelais.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ;
- Rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés ;
- Contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres ;
- Contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant ;
- Développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école ;
- Participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

Conformément à la délibération du conseil municipal de la ville de Bordeaux n° D-2021/407 du 14/12/2021 et afin de faciliter le fonctionnement des associations dans l'attente du vote du budget primitif de la ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2022 tel que précisé dans le tableau ci-après.

Pour l'année 2022, le montant prévisionnel de l'ensemble des actions menées par les associations dans le cadre du soutien de la Ville, s'élève à **19 494 070 euros** répartis ainsi :

- Fonctionnement Général des Associations pour **5 503 549 euros**
- Les Centres d'Accueil de Loisirs pour **10 674 513 euros**
- L'animation des Accueils Péri Scolaires pour **1 253 085 euros**
- L'animation des PAM (Pause Méridienne) 3-5 ans pour **424 755 euros**
- L'animation des PAM (Pause Méridienne) 6-11 ans pour **472 644 euros**
- Les Pôles Spécifiques 6/11 ans pour **244 407 euros**
- Les Actions de loisirs 12/17 ans pour **921 117 euros**

L'ensemble représente une augmentation de **609 127 euros**, soit + 3,23% par rapport au budget primitif 2021.

Pour le budget de fonctionnement général des associations, une diminution de **712 037 euros** est observée, soit - 10,88%, en raison d'un refléchage de la partie de subvention de fonctionnement allouée aux Centres d'Animation de Bordeaux (à hauteur de 530 446 euros) vers leurs actions en faveur des adolescents, pour une meilleure visibilité. Cette subvention de fonctionnement est incluse dans une enveloppe globale fixée à hauteur de 8,55 millions d'euros pour l'année 2022 et contractualisée par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens dont la durée est prorogée d'un an supplémentaire à compter du 1er janvier 2022. Cette prorogation permettra la conduite de l'audit stratégique de l'association en cours, dont l'objectif est d'établir une nouvelle convention pluriannuelle, fonction des nouvelles politiques publiques et des besoins du territoire, qui définira le périmètre des actions soutenues par la Ville sur la base des objectifs partagés entre les deux parties.

En ce qui concerne la subvention de fonctionnement de l'APEEF, l'association a su démontrer sa capacité à tenir le plan de redressement triennal sur les années 2019 et 2020 ainsi que sur 2021 sur la base des éléments de bilan intermédiaire transmis. L'association a ainsi pu

reconstituer sa trésorerie tout en diminuant les coûts de ses activités conformément à ses engagements. Si la situation financière de la structure s'est améliorée en 2020, elle reste cependant fragile et à consolider (l'année 2020 ne pouvant être considérée comme une année de référence). Il est donc nécessaire de reconduire la subvention de fonctionnement attribuée à cette association, pour un montant de 269 800 €. La convention triennale d'objectifs et de moyens 2019-2021 conclue avec cette association est donc prorogée d'un an à compter du 1er janvier 2022, dans les mêmes conditions financières, laissant le temps aux deux parties de définir de nouveaux engagements sur la base des bilans financiers des trois derniers exercices qui seront consolidés à la fin de ce premier semestre 2022.

Pour ce qui est des budgets d'activités des dispositifs Enfance / Jeunesse, la ville de Bordeaux traduit son engagement dans l'accompagnement des besoins de la population en matière d'accueil de loisirs des enfants, par un soutien financier croissant en faveur des partenaires associatifs. Cette année encore, l'augmentation des budgets relatifs aux activités Enfance est consécutive à la hausse des capacités d'accueil.

En effet, ce sont 308 places les mercredis, près de 80 places par période de vacances, 287 places les soirs après l'école et 46 heures supplémentaires par semaine d'animation de la pause méridienne qui ont été prises en compte. L'évolution démographique et la création de 2 groupes scolaires lors du premier trimestre de l'année scolaire 2021, le développement des groupes scolaires les plus récents (Marie Curie, Billie Holiday) ainsi que l'ouverture du groupe scolaire Deschamps prévus durant l'année 2022 impactent les accueils de loisirs à la hausse.

A noter, comme l'an passé, les budgets relatifs aux activités de la pause méridienne (PAM) pour les 3/11 ans ont été calculés et affectés aux associations pour la période janvier/juillet 2022. En raison des bilans de ce dispositif à chaque fin d'année scolaire, des enveloppes restent à affecter pour la période septembre/décembre 2022 en fonction des adaptations qui seront retenues. En ce qui concerne l'accueil des enfants à besoins spécifiques et les actions en faveur des jeunes, des subventions restant à affecter permettront de financer les nouveaux projets à venir sur l'année.

Au titre de l'exercice 2022, il est donc nécessaire de conclure des conventions de partenariat. Dans ces conventions, la ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2022 sur la base des montants arrêtés lors du Compte administratif 2020.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver la répartition des subventions allouées aux associations partenaires de la Ville.
- Signer les conventions afférentes avec chaque association subventionnée.
- Décider le versement des sommes au profit des associations.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE de Mesdames Sylvie SCHMITT, Isabelle ACCOCEBERRY, Harmonie LECERF, Tiphaine ARDOUIN, Véronique SEYRAL, Alexandra SIARRI, Marie-Julie POULAT, Anne FAHMY, Messieurs Mathieu HAZOUARD et Vincent MAURIN

ABSTENTION DE MADAME MYRIAM ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 mars 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Camille CHOPLIN

**Programme structures d'animation et de proximité
Fonctionnement général des associations 2022**

ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE-AQUITAINE - CRIJNA	40 000,00	30 000,00	10 000,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	3 699 261,00	2 774 446,00	924 815,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	113 741,00	85 306,00	28 435,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	269 800,00	202 350,00	67 450,00
LE TAUZIN	162 549,00	121 912,00	40 637,00
LES COQS ROUGES	76 754,00	57 566,00	19 188,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	373 507,00	280 130,00	93 377,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	114 000,00	85 500,00	28 500,00
UNION SAINT-BRUNO	244 104,00	183 078,00	61 026,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	150 523,00	112 892,00	37 631,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	232 300,00	174 225,00	58 075,00
ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - STRUCTURE LOCALE D'ACTIVITES BORDEAUX MICHEL MONTAIGNE	2 500,00	1 875,00	625,00
ASSOCIATION DU PATRIMOINE ISRAELITE D'AQUITAINE - APIA	5 000,00	3 750,00	1 250,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	1 000,00	750,00	250,00
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD	10 000,00	7 500,00	2 500,00
O SOL DE PORTUGAL	6 300,00	4 725,00	1 575,00
Subventions à affecter	2 210,00		2 210,00
Total	5 503 549,00	4 126 005,00	1 377 544,00

**Programme Accueils éducatifs et de Loisirs
Centres de Loisirs 2022**

ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	359 140,00	179 570,00	179 570,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	3 188 885,00	1 594 443,00	1 594 442,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	877 037,00	438 519,00	438 518,00
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	31 287,00	15 644,00	15 643,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	22 688,00	0,00	22 688,00
ASTROLABE	89 464,00	44 732,00	44 732,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	645 672,00	322 836,00	322 836,00
BORDEAUX ETUDIANTS CLUB - BEC	26 992,00	13 496,00	13 496,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	248 351,00	124 176,00	124 175,00
FOYER FRATERNEL	244 666,00	122 333,00	122 333,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	15 000,00	0,00	15 000,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	239 430,00	119 715,00	119 715,00
LE TAUZIN	331 048,00	165 524,00	165 524,00
LES COQS ROUGES	147 360,00	73 680,00	73 680,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	381 882,00	190 941,00	190 941,00
O'PTIMOMES LOISIRS	408 980,00	204 490,00	204 490,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	773 283,00	386 642,00	386 641,00
STADE BORDELAIS	111 447,00	55 724,00	55 723,00
UNION SAINT-BRUNO	854 642,00	428 934,00	425 708,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	554 917,00	277 459,00	277 458,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	854 718,00	422 595,00	432 123,00
Subventions à affecter (fonctionnement sept-dec)	217 624,00		217 624,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	50 000,00		50 000,00
Total	10 674 513,00	5 181 453,00	5 493 060,00

Accueils Péricolaires 2022

ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	32 306,00	19 384,00	12 922,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	312 560,00	187 536,00	125 024,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	143 033,00	85 820,00	57 213,00
ASTROLABE	6 262,00	3 757,00	2 505,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	95 687,00	57 412,00	38 275,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	5 040,00	3 024,00	2 016,00
FOYER FRATERNEL	3 476,00	2 086,00	1 390,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	8 171,00	4 903,00	3 268,00
LE TAUZIN	42 751,00	25 651,00	17 100,00
LES COQS ROUGES	27 762,00	16 657,00	11 105,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	57 944,00	34 766,00	23 178,00
O SOL DE PORTUGAL	10 388,00	6 233,00	4 155,00
O'PTIMOMES LOISIRS	50 793,00	30 476,00	20 317,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	108 858,00	65 315,00	43 543,00
UNION SAINT-BRUNO	84 078,00	50 815,00	33 263,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	49 097,00	29 458,00	19 639,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	119 484,00	71 690,00	47 794,00
Subventions à affecter (fonctionnement sept-dec)	55 395,00		55 395,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	40 000,00		40 000,00
Total	1 253 085,00	694 983,00	558 102,00

PAM 3-5 ans 2022

ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	7 141,00	4 285,00	2 856,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	77 311,00	46 387,00	30 924,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	49 423,00	24 712,00	24 711,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	12 218,00	7 331,00	4 887,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	3 745,00	2 247,00	1 498,00
FOYER FRATERNEL	2 759,00	1 655,00	1 104,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	2 206,00	1 324,00	882,00
LE TAUZIN	2 960,00	1 776,00	1 184,00
LES COQS ROUGES	6 421,00	3 853,00	2 568,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	13 263,00	7 958,00	5 305,00
O'PTIMOMES LOISIRS	8 845,00	5 307,00	3 538,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	14 806,00	7 403,00	7 403,00
UNION SAINT-BRUNO	14 525,00	8 665,00	5 860,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	9 880,00	5 928,00	3 952,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	18 334,00	9 167,00	9 167,00
Subventions à affecter (fonctionnement sept-dec)	170 918,00		170 918,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	10 000,00		10 000,00
Total	424 755,00	137 998,00	286 757,00

PAM 6-11 ans 2022

ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	10 931,00	6 559,00	4 372,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	121 999,00	73 199,00	48 800,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	5 440,00	1 632,00	3 808,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	18 267,00	10 960,00	7 307,00
LE TAUZIN	7 286,00	3 643,00	3 643,00
LES COQS ROUGES	2 717,00	1 630,00	1 087,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	13 652,00	8 191,00	5 461,00
O SOL DE PORTUGAL	5 525,00	3 315,00	2 210,00
O'PTIMOMES LOISIRS	11 721,00	7 033,00	4 688,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	20 094,00	10 047,00	10 047,00
UNION SAINT-BRUNO	19 089,00	11 687,00	7 402,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	10 045,00	6 027,00	4 018,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	26 718,00	8 015,00	18 703,00
Subventions à affecter (fonctionnement sept-dec)	189 160,00		189 160,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	10 000,00		10 000,00
Total	472 644,00	151 938,00	320 706,00

Pôles Spécifiques 6/11 ans 2022

Pôles Spécifiques 6/11 ans 2022			
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	2 500,00	1 250,00	1 250,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	40 840,00	20 420,00	20 420,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	33 000,00	16 500,00	16 500,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	6 000,00	3 000,00	3 000,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES - ADIAPH	27 167,00	0,00	27 167,00
FOYER FRATERNEL	10 000,00	5 000,00	5 000,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	1 363,00	682,00	681,00
INTERLUDE	10 000,00	5 000,00	5 000,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	7 614,00	3 807,00	3 807,00
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD	11 000,00	5 500,00	5 500,00
RESEAU MOM'ARTRE	4 640,00	2 320,00	2 320,00
O'PTIMOMES LOISIRS	7 477,00	3 739,00	3 738,00
STADE BORDELAIS	2 232,00	1 116,00	1 116,00
UNION SAINT-BRUNO	17 154,00	0,00	17 154,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	26 205,00	0,00	26 205,00
Subventions à affecter (fonctionnement sept-dec)	23 631,00		23 631,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	13 584,00		13 584,00
Total	244 407,00	68 334,00	176 073,00

Actions de loisirs 12/17 ans et Actions Jeunes 2022

ASSOCIATIONS	Subventions en euros	Acompte versé en euros	Restant dû
ACADEMIE YOUNUS	5 000,00	2 500,00	2 500,00
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	7 000,00	3 500,00	3 500,00
Association promotion insertion sport en Aquitaine - APIS	6 000,00	3 000,00	3 000,00
ASTROLABE	17 000,00	8 500,00	8 500,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	711 271,00	106 691,00	604 580,00
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux	5 000,00	2 500,00	2 500,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	27 000,00	13 500,00	13 500,00
FOYER FRATERNEL	33 000,00	16 500,00	16 500,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	3 000,00	1 500,00	1 500,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	28 000,00	14 000,00	14 000,00
LE TAUZIN	25 000,00	12 500,00	12 500,00
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE- AQUITAINE SUD	3 500,00	0,00	3 500,00
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	10 000,00	5 000,00	5 000,00
MASCARADE	1 500,00	0,00	1 500,00
SURF INSERTION	8 000,00	4 000,00	4 000,00
TEEN.S.UP	4 000,00	1 600,00	2 400,00
UNION SAINT-BRUNO	7 846,00	3 923,00	3 923,00
Subventions à affecter (fonctionnement sept-dec)	19 000,00		19 000,00
Total	921 117,00	199 214,00	721 903,00

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2022 SUR LA BASE DES MONTANTS 2020
ACADEMIE YOUNUS	42 221,17
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	11 846,00
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	8 712,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	87 053,00
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	3 456,00
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	47 131,25
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	4 807,96
ASTROLABE	13 621,52
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	264 427,15
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux	1 270,00
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE-AQUITAINE - CRJNA	33 704,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	35 048,49
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	856 729,33
FOYER FRATERNEL	4 657,96
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	107 310,40
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	1 534,80
INTERLUDE	82 743,00
LE TAUZIN	109 610,30
LES COQS ROUGES	110 889,01
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	491 405,97
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	3 372,08
MASCARADE	132,00
O SOL DE PORTUGAL	5 035,36
O'PTIMOMES LOISIRS	1 800,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	253 005,60
STADE BORDELAIS	474 160,95
SURF INSERTION	1 599,00
TEEN.S.UP	112,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	89 853,07
UNION SAINT-BRUNO	614 802,09
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	225 856,67